

CONDITIONS GÉNÉRALES

Bourse aux vélos 2022 – Association Vélo pour Tous



1. Dépôt des vélos le vendredi 20/05 entre 15h00 et 19h00
2. Vente des vélos le samedi 21/05 de 10h00 à 16h00,
 - Présentation d'une pièce d'identité et du passeport Bicycode si le vélo est gravé
 - Le vélo doit être en état de marche
 - Frais de 1 € pour le dépôt d'un vélo à la vente
3. Prix de vente fixé d'un commun accord avec le vendeur,
4. Il sera prélevé 10% de commission et frais par l'association Vélo pour Tous lors de la vente,
5. Retrait des vélos non vendus le samedi 21/05 entre 16h00 et 17h00,
6. Paiement des vélos vendus : entre 17h00 et 18h00 sur présentation du reçu remis lors du dépôt et d'une pièce d'identité.
7. Les vélos sont vendus sans garantie ; en aucun cas, l'association Vélo pour tous ne sera tenue pour responsable des problèmes rencontrés lors de l'achat,
8. Paiement en espèces et par carte bancaire,
9. Les présentes conditions de vente sont considérées connues et acceptées par tout vendeur ou acheteur.

Vu, le bureau de l'association